



**TOP CONDUITE**

*AUTO /MOTO /CYCLO /REMORQUE* **TOP CONDUITE**

**DIRECTEUR LAMPARIELLO ANGELO**

*12 RUE A.CROIZAT*

*54490 PIENNES*

SIRET 37824319000022

N°TVA FR11378243190

Déclaration d'activité Préfet Grand Est 44540359154

Responsable pédagogique/MR LAMPARIELLO ANGELO

**PROGRAMME DE FORMATION PERMIS B formations :**

**TRADITIONNELLE/CONDUITE ACCOMPAGNEE et SUPERVISEE**

### **OBJECTIFS**

---

Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B n'excédant pas 3T500 de PTAC et ne comportant pas outre le siège conducteur plus de 8 places assises

### **PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS**

---

- Avoir 17 ans pour le permis B formation traditionnelle et la conduite supervisée
- Avoir 15 ans pour la formation conduite accompagnée

### **QUALIFICATION DES INTERVENANTS**

---

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.).

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**

---

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- véhicules de la catégorie B adapté à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

## EFFECTIFS

---

Leçons théoriques ( code de la route et sécurité routière) collectives jusqu'à 20 personnes

Leçon pratique individuelle

## PROGRAMME cf PJ détails des compétences REMC /MATRICE GDE

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Éducation à une mobilité Citoyenne(REMC) et la matrice GDE

Compétence 1 : Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales

Compétences 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

## MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

---

- Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)
- Épreuve Théorique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie B (15 ans pour les ACC, 17.5 ans pour les autres filières)
- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie B: à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux : à partir de 18 ans pour la CS et filière traditionnelle et à partir de 17.5 ans pour la conduite accompagnée

## SANCTION VISÉE

---

- Permis de conduire de la catégorie B

## DURÉE DE LA FORMATION

---

- Un minimum de 20h de formation théorique et 20 h de formation pratique pour le permis B formation traditionnelle
- Un minimum de 20h de formation théorique et 22 h de formation pratique (dont 2 h de rdv préalable avec les accompagnateurs pour le permis B formation conduite accompagnée
- Après une phase de conduite accompagnée d'un minimum d'un an et de 3000 km et après avoir fait les 2 rdv pédagogiques pour la conduite accompagnée (pas de minimum de durée ou de km pour la CS)
- Déterminée lors de l'évaluation de départ puis Adaptée si nécessaire en fonction de l'évolution de l'apprentissage de la personne